



## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2024.22

**OBJET : Réglementation de la circulation rue Aymé Chalus**

Le Maire d'ALIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande présentée le 05 mars 2023 par les Hôpitaux Nord ouest Plateau d'OUILLY, 69400 Gleizé pour l'entretien des chéneaux des bâtiments donnant sur la voirie.

Considérant que la zone de travaux est située en agglomération,

Considérant que pendant ces travaux il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tous les risques d'accident,

## ARRÊTE

### Article 1 : Autorisation

Les Hôpitaux Nord Ouest sont autorisés le 12 mars 2024 à réaliser les travaux d'entretien des chéneaux (surplombant la voirie) des bâtiments des Hôpitaux NORD OUEST sur la commune d'Alix au niveau de la rue Aymé Chalus.

### Article 2 : circulation

La vitesse de circulation est limitée temporairement à 30 km/h pour tous les véhicules durant toute la durée du chantier. La circulation se fera par alternat manuel. La durée prévisionnelle des travaux est de 07 :30 à 12 :00.

### Article 3 : signalisation

La signalisation temporaire balisant le point des travaux et réglementant la circulation sera implantée conformément aux textes en vigueur par le pétitionnaire à chaque extrémité de la section concernée par les travaux, à ses frais. L'entreprise est chargée, sous sa responsabilité, du contrôle, de la surveillance et de la maintenance de cette signalisation. L'entreprise est tenue d'informer la commune, au moins 72 heures avant chaque intervention par mail : [mairie@alix-village.fr](mailto:mairie@alix-village.fr).

### Article 4 : remise en état des lieux

Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux normes de sécurité en vigueur et aux conditions d'aménagement antérieur.

### Article 5 : affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier par le pétitionnaire.

Ampliation transmise à

- La C.C.B.P.D. d'Anse
- La Gendarmerie d'Anse
- Le SDMIS du Rhône
- Le département du Rhône
- Hôpitaux Nord Ouest

Fait à ALIX, le 07 mars 2024

Le Maire



The image shows a blue ink signature of Pascal Lebrun. The signature is written in a cursive style and overlaps the official seal of the commune of Alix. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE D'ALIX' at the top and '(69380)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above it.

Pascal LEBRUN